

Compte rendu de séance

Séance du 16 Janvier 2024

L' an 2024 et le 16 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de Réunion à la Mairie sous la présidence de LECLERC Claudine Maire

Présents : Mme LECLERC Claudine, Maire, Mmes : BATY Karine, CAILLER Gaëlle, FRUCHON Magaly, MAROLLEAU Bernadette, MM : AUBERT Joël, BACQUART Henri, BERGER Damien, DE BECDELIEVRE Jacques, RICHARD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CALLOC'H Marlène à Mme LECLERC Claudine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 09/01/2024

Date d'affichage : 09/01/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme FRUCHON Magaly

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant vote du Budget. - 2024/01

S.M.A.E.P Richelieu - Courcoué : désignation des représentants. - 2024/02

DELIBERATIONS :

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant vote du Budget.
réf : 2024/01

L'article R 241.7 du Code des Communes précise : « aucune dépense ne peut être acquittée si elle n'a pas été préalablement mandatée... sur un crédit régulièrement ouvert. »

Cette procédure budgétaire a été modifiée par la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 qui permet à l'ordonnateur, en application de ses articles 15 et 22 de disposer des pouvoirs plus étendus en matière de dépenses d'investissement.

En effet, outre le paiement de la part en capital des annuités d'emprunt, l'ordonnateur peut désormais engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante qui devra préciser le montant de l'affectation des crédits ainsi réalisés (article 14 de la loi du 5 janvier 1988).

Ainsi, pour éviter une interruption dans le déroulement des opérations d'investissement dites urgentes, concernant plus précisément les dépenses afférentes aux articles désignés ci-après :

C/2156 opé 110 - Matériel et outillage défense incendie :	
Panneaux numérotation réserves incendie	168.00€
Mise en service réserves incendie	600.00€
C/2181 : Installation générale et agencement :	
Bâches pour fermeture auvent stade	2 611.00€
C/21611 - Biens sous-jacents :	
Reliure registres état civil (années 2011-2022)	994.00€

Le Conseil Municipal, apres en avoir delibéré :

- **AUTORISE** le mandatement des différentes opérations, dans la limite de **4 400€**,
- **INTEGRE** ces dépenses au sein des écritures du Budget Primitif 2024.

S.M.A.E.P Richelieu - Courcoué : désignation des représentants.
réf : 2024/02

Madame Le Maire informe l'assemblée que suite à la réception par le SMAEP Richelieu - Courcoué de l'arrêté préfectoral portant définition du périmètre du nouvel établissement issu de la fusion du SIAEP de Courcoué et du SMAEP de Richelieu, il convient de désigner les nouveaux représentants (2 titulaires et 2 suppléants) et ce avant le 26 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** comme délégués titulaires : **M AUBERT Joël et M BACQUART Henri**,
- **DESIGNE** comme délégués suppléants : **M RICHARD Christian et M BERGER Damien**,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'en informer le SMAEP Richelieu - Courcoué.

Informations et questions diverses :

- Loi APER : une discussion s'installe suite à la précédente réunion. Madame Le Maire suggère de réfléchir encore et informe qu'un projet de "Parc photovoltaïque" pourrait voir le jour dans les années à venir,
- Révision de la liste électorale : Mme CAILLER Gaëlle est retenue dans l'ordre du Tableau du Conseil Municipal,
- SMICTOM : informations sur les composteurs individuels,
- Retour sur l'arbre de Noël des enfants : réussi et installation des bâches très appréciée,
- Retour sur la cérémonie des voeux : super, revoir disposition buffets,
- Souhait d'une bonne année de Marlène CALLOC'H,
- Logement du presbytère : beaucoup de questions se posent quant à la rénovation du logement par rapport au coût. Réfléchir sur le devenir de ce bâtiment. Madame Le Maire émet plusieurs hypothèses,
- Adressage : distribution des numéros aux administrés prévue à compter du 26 janvier si l'organisation en amont le permet,
- Une Conseillère Municipale nous fait part de remarques d'administrés quant à l'implantation de certaines pancartes de voie, à revoir à l'usage.

Séance levée à: 20:00

La secrétaire,
FRUCHON Magaly



En mairie, le 19/01/2024
Le Maire
Claudine LECLERC

